



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **32**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **31 Mars 2021**

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE
ESPASOLES 2021 : ACQUISITION DE
TERRAINS

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Publié ou Notifié

Absents :

F.AUSSEIL (Caixas)
F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée
J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée
S.CAZENOVE (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas) excusée

Le

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

45/2021

BUDGET ANNEXE ZAE ESPASSOLES – ACQUISITION DE TERRAIN

VU les statuts de la Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique et de gestion de zones d'activités,

VU délibération en date du 10 Mars 2021 par laquelle le conseil municipal de Thuir a approuvé la vente de la parcelle AI361 à la Communauté de Communes des Aspres

Le Président **PRESENTE** à l'Assemblée le projet d'extension de la zone d'activités économiques des Espassoles, à THUIR, en prolongement de la zone actuelle.

Il **INDIQUE** que le propriétaire du terrain cadastré AI361 à Thuir, d'une contenance de 5989m² souhaitant vendre sa parcelle, la commune de THUIR a exercé son droit de préemption suite à déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie.

Il **EXPLIQUE** que, même étant compétente en matière de gestion de zone d'activités, la Communauté de Communes des Aspres n'est pas habilitée à engager une telle procédure. Aussi, au terme de cette acquisition par la ville de THUIR, celle-ci s'est engagée par délibération à revendre le bien à l'euro/l'euro à la Communauté, soit 165 000 euros.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer l'acte d'achat avec la commune de THUIR, propriétaire du terrain cadastré AI361 d'une contenance de 5 989m², dans la limite suivante :

Prix d'acquisition : 165 000 €TTC (hors frais de notaire)

INDIQUE que la prévision budgétaire est à inscrire au du Budget Annexe 2021 ZAE ESPASOLLES.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

René OLIVE